
Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR21.31PR

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'160'000.- pour
l'aménagement des cours des écoles selon le concept « Cours d'école
de qualité – espaces publics de quartier »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 octobre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Anne-Louise GILLIÉRON, Nathalie GUTIERREZ, Anne-Laure PAHUD, Patricia VALCESCHINI, Gaspard GENTON, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Carmen TANNER, Vice-syndique, M. Julien WOESSNER, Chef de service, et Mme Julie RIEDO, Urbaniste-architecte. Nous les remercions pour leurs réponses à nos nombreuses questions et la qualité du travail qui nous a été présenté.

Préambule :

En 2018, quatre installations de jeux qui s'avéraient dangereuses ont été supprimées dans les cours d'école des collèges de Fontenay, Pierre-de-Savoie, Montagny et des Prés-du-Lac. Après une analyse détaillée, il s'est avéré que la problématique des équipements extérieurs concernait 16 sites scolaires de la ville. C'est pourquoi la Municipalité a souhaité mettre en place un projet qui intégrerait une vision plus globale et durable de cette problématique et qui a abouti au développement du projet « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier » et au préavis que nous traitons aujourd'hui.

Le projet :

Le réaménagement des cours d'écoles selon le concept « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartiers » vise à mettre en place une véritable planification à l'échelle de la ville qui puisse intégrer les différents services impliqués mais également tous les acteurs concernés, des enfants, aux concierges, en passant par les riverains et à améliorer ainsi la qualité de vie de la population. En effet, le concept repose sur l'idée de penser les cours d'écoles comme espaces publics de proximité dans les quartiers (ouverts au public hors du temps scolaire) : des espaces de liberté, d'invention, de rencontre et de jeux dans le respect de la diversité du vivant ! Il s'agit donc d'intégrer les enjeux démocratiques, écologiques et urbanistiques aux défis pédagogiques de notre temps. Le concept proposé souligne l'importance de la nature et les espaces verts comme vecteurs de créations et de liberté, et celle de prévoir, dans la conception des cours d'écoles, une couverture végétale, une arborisation riche et un traitement des sols, pour créer des zones ombragées, des espaces verts récréatifs pour les enfants, réduire les îlots de chaleur, et s'adapter au dérèglement climatique.

La mise en place d'un projet pilote au collège de Fontenay, réalisé avec succès durant l'été 2020, a permis la réalisation d'un guide qui reprend les enseignements de cette première expérience afin de poursuivre, avec un même niveau d'exigence, le réaménagement des cours d'écoles restantes.

Ainsi, la Municipalité souhaite pouvoir concevoir et réaménager deux à trois cours d'école par année et terminer d'ici 5 ans le réaménagement de l'ensemble de ces espaces. Comme la cour se compose de sous-espaces permettant différentes activités tant en groupe qu'individuellement, il n'y a pas de réponse systématique à appliquer partout. Il s'agit d'adapter les modalités de réaménagement au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques et des résultats de processus participatifs, tout en conservant une vision globale qui puisse offrir une vraie diversité sur l'ensemble du territoire. Une grille d'analyse multi-critères a permis de définir l'ordre des priorités quant aux futurs aménagements en commençant par les collèges des Prés-du-Lac, Montagny, Villette, 4 Marronniers et des Rives.

Rappelons ici que le collège des Rives n'est pas inclus dans ce préavis, ce qui a suscité l'étonnement de la commission. En effet, il est notoire que la cours de collège ne répond pas au besoin de végétalisation et impose à ses utilisateurs et riverains un insupportable îlot de chaleur domageable pour la santé. La situation est telle qu'elle doit être une priorité tant les plaintes sont nombreuses. La commission se questionne d'ailleurs sur les raisons pour lesquelles cette toute récente réalisation n'a pas pris en compte ces problématiques. La délégation municipale est consciente qu'une réponse doit être apportée rapidement et assure à la commission que des aménagements voire corrections pourront être rapidement exécutés, leurs coûts pouvant être assumés par un solde du crédit de construction.

La commission est très enthousiasmée par la « stratégie d'aménagement et d'entretien pour des cours d'écoles de qualité et des espaces de quartier » qui lui est proposée dans le préavis. Elle remercie le Service de l'urbanisme pour l'excellent travail fourni dans la conception de celui-ci. Elle se réjouit d'un espace public conçu comme un lieu de vie et de rencontres.

Conclusions :

La commission est convaincue et très heureuse par le projet qui lui a été présenté. Tout en répondant aux besoins immédiats des quartiers existants par le biais de mesures concrètes et applicables rapidement, le projet s'inscrit dans une vision globale et durable sur le long terme. Basé sur une démarche participative ambitieuse, intégrant les problématiques sociales, pédagogiques et écologiques de notre temps, notamment en assurant le respect de la diversité du vivant, la revégétalisation des espaces urbains et en favorisant l'accessibilité aux espaces publics à toutes et à tous, la commission ne peut qu'exprimer son vœu de voir ce projet enthousiasmant et important se réaliser dans les meilleurs délais et que le conseil soit informé régulièrement de l'avancée de ce projet et des coûts liés à sa réalisation.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis afin de permettre aux enfants - et aux grands enfants - d'Yverdon de se retrouver pour jouer, escalader, dessiner ou faire la sieste à l'ombre d'un arbre tout en rêvant qu'il en reste dans le monde de demain.

Yverdon-les-Bains, le 12.10.2021

Vadim Pilloud